



Roquetaillade (Aude, Occitanie)

14 et 15 septembre 2019

PEINTRES DANS LA NATURE

L'Association patrimoniale Terre de Passage organise son second concours de « Peintres dans la nature ».

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 : Ouvert à tout artiste de plus de 12 ans, confirmé ou non. Nous qualifions de « confirmé » tout artiste soit professionnel dont les arts plastiques sont le métier, soit amateur mais ayant déjà été primé trois fois. Le jury choisira, toutes techniques confondues, trois œuvres chez les confirmés et trois chez les non-confirmés. Les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte peuvent participer mais ne seront pas primés. Ils recevront tous un cadeau.

ARTICLE 2 : Le concours se tiendra le week-end des 14 et 15 septembre 2018. Il est possible de ne participer que sur une journée, mais la présence du peintre primé ou d'un représentant à la remise des prix est obligatoire. S'il est absent, le prix revient au suivant.

ARTICLE 3 : L'œuvre est réalisée sur un support vierge mais pouvant être préparé (Fond uni) et dans le temps imparti, le samedi de 8 h à 19 h et le dimanche de 8 h à 16 h 30. Le format est libre et toutes les techniques picturales sont admises : (aquarelle, huile, dessin crayon, pastel, fusain, encre, techniques mixtes...). *Le matériel de peinture, d'installation et de protection, soleil ou pluie, sera entièrement fourni par l'artiste. Toutefois, des lieux d'abri seront précisés lors de l'inscription en cas de pluie.*

ARTICLE 4 : Le nombre des participants n'est pas limité, mais les possibilités de logement sur place le sont. Une liste non exhaustive des hébergements est fournie ci-après ; la liste des hébergements chez l'habitant sera fournie en temps utile.

ARTICLE 5 : Les concurrents devront se présenter avec leurs supports à la salle des fêtes de Roquetaillade à partir de 8 h. Trois supports pourront être estampillés, mais une seule œuvre pourra être proposée au concours.

ARTICLE 6 : L'artiste devra peindre sur le thème du patrimoine local (dans son acception la plus large), sur la commune de Roquetaillade, dans un périmètre défini par les organisateurs. Un plan sera fourni à l'artiste au moment de l'estampillage. La réalisation d'œuvres à partir de photos **prises par l'artiste est acceptée**, mais doit être effectuée dans l'espace public.

ARTICLE 7 : Les œuvres réalisées seront déposées au lieu d'exposition le samedi jusqu'à 19 h et le dimanche jusqu'à 16 h, non encadrées (entourage autorisé pour les aquarelles et dessins). Les œuvres seront présentées sur les chevalets des artistes.

ARTICLE 8 : Un jury composé de personnes qualifiées décidera du classement. Les décisions du jury sont sans appel. La remise des prix aura lieu le dimanche 16 septembre à 18 h.

ARTICLE 9 : Le premier prix confirmé reste la propriété de Terre de Passage. Les autres œuvres restent la propriété de leur auteur et peuvent être vendues.

ARTICLE 10 :

a) RESPONSABILITÉ. L'assurance du matériel et des œuvres est à la charge des artistes, la responsabilité des

organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dégradation ou vol.

b) COMMUNICATION. Chaque artiste autorise l'association à publier toutes photos des œuvres créées pendant la manifestation, dans le cadre de la promotion et de la communication de ses événements avec mention du nom de l'artiste et titre de son œuvre.

ARTICLE 11 : Terre de Passage se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement, la valeur des prix et d'annuler le concours en cas de force majeure.

ARTICLE 12 : L'inscription à la manifestation « Peintres dans la nature » implique l'acceptation du présent règlement.

OÙ SE LOGER ?

À MAGRIE

Le Gîte du cordonnier
Rue du cordonnier, 11300 Magrie
Tél. : 04 68 31 10 03

Le Parc de Jouvence (chambres d'hôtes)
Le Cros, 11300 Magrie
Tél. : 06 22 10 65 94

À BOURIÈGE

Le Gîte des Roy
Chemin de la Cime, St-Sernin, 11300 Bourière
Tél. : 04 68 31 10 03

« Bellelauze » (chambres d'hôtes)
Tél. : 04 68 31 41 03
Mail : info@bellelauze.com
www.bellelauze.com

À FESTES ET ST ANDRÉ

« Le vieux Chêne » (chambres d'hôtes)
Tél. : 04 68 20 04 21
Mail : mado-eliera@orange.fr
www.les-vieux-chenes-aude.fr

À CURNANEL

Auberge de La Corneilla (hôtel-restaurant)
Chemin départemental 118, 11300 Curnanel
Tél : 04 68 31 17 84 - Port : 06 81 23 39 12
Mail : contact@aubergelacorneilla.fr

À LIMOUX

Le Mauzac (hôtel)
9, avenue Camille Bouche, 11300 Limoux
Tel : 04 68 31 12 77 - Fax : 04 68 31 07 13
Mail : contact@hotel-le-mauzac.com

Le Tivoli (chambres d'hôtes)
46, avenue Fabre-d'Églantine, 11300 Limoux
Tél : 04 68 31 03 20

À QUILLAN

Auberge le Demi-Sel (crêperie chambres d'hôtes)
65, boulevard Charles-de-Gaulle, 11500 Quillan
Tél. : 04 30 07 33 86
Mail : aurelieperez34@sfr.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours « Peintres dans la nature »

Bouriège – 14 et 15 septembre 2019

NOM :

.....

Prénom :

.....

Nom
d'artiste :

Adresse
postale :

Courriel :

Téléphone :

Artiste **AMATEUR OCCASIONNEL OU CONFIRMÉ** (plusieurs fois primé ou professionnel)
(barrez la mention inutile).

REPAS

Je participerai le samedi soir au repas convivial ouvert aux habitants pour 10 € (hors boissons) :

OUI

Je serai accompagné de ____ personnes, soit un total de 10 € × ____ €

NON

Je suis intéressé par une petite collation :

Samedi midi : **OUI / NON**

Dimanche midi : **OUI / NON**

HÉBERGEMENT

Je souhaite loger chez l'habitant dans la nuit du 14 au 15 septembre : **OUI / NON**

Merci d'envoyer le bulletin d'inscription accompagné de votre règlement (à l'ordre de Terre de passage) à l'adresse suivante :

TERRE DE PASSAGE

Tournebouich, 11300 Bourigeole

Tél. : 04 68 69 63 39

contact@terredepassage.fr

<https://www.facebook.com/Terre-de-Passage-1438455459602740/>

www.terredepassage.fr

Les chèques ne seront encaissés qu'après le concours et pourront être restitués en cas d'absence pour raison de force majeure.